

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du jeudi 12 avril 2018

Secrétaire de séance : M. CHAPPUIS Christophe

Présents : Mme MIKRUT Ida, M. LUCAS Florent (président), M. ANDRÉ Pascal, M. KALENDERIAN Claude, M. CHAPPUIS Christophe, M. DUPONT Jean -François, M. Pascal RIVIERE, Mme Natacha HUGEL, M. Jean Pierre DENIS

Absents excusés : Mme JDAINI Fatna, Mme ELANGUE ETEME Dorette, M. DACHEUX Gérard (Membre C.D.)

Absents non excusés : M. GOUAULT Christophe, M. BENLARBI Ibrahim

Invité(s) : MME JEHAN Nolwenn, M. Jean Pierre MEURILLON, M. Pierre GUILLEBAUX, M. Christian MEYER, M. Guy BEAUBIAT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FILLOFOOT

Le prochain plateau FILLOFOOT se déroulera le **samedi 12 Mai 2018**, à **Montigny le Bx**. Vous trouverez prochainement les informations relatives à ce plateau.

Les estimations du nombre de joueuses pour participer à cette matinée sont à envoyer au District le plus tôt possible.

U11F

Critérium

Au vu du nombre important d'équipes engagées en U11F, la commission a décidé de nommer 3 sites d'accueil par journée. Nous vous rappelons qu'une équipe engagée doit recevoir au moins une fois un plateau U11F

Le plateau U11F suivant se déroulera le samedi 5 mai 2018.

Vous trouverez ci-dessous les poules de la journée n°7 et leur site d'accueil :

POULE 1

TRAPPE E.S. (2)

RAMBOUILLET YVELINES F.C. (2)

VERSAILLES 78 F.C. (0.5)

VILLEPREUX F.C. (1)

VOISINS F.C. (0.5)

POULE 2

GUYANCOURT E.S. (1)

POISSY U.S. (1)

PARIS ST GERMAIN F.C. (1)

ROSNY/SEINE C.S.M. (1)

CROISSY U.S. (0.5)

POULE 3

CARRIERES/SEINE U.S. (1)

HOUILLES S.O. (1)

CONFLANS F.C. (1)

MONTIGNY LE BX A.S. (1)

ELANCOURT O.S.C. (1)

U16F

Critérium

59352 : VERSAILLES 78 FC 1 / GUYANCOURT ES 1 (07/04/18)

Suite aux courriers reçus des clubs de VERSAILLES 78 FC et de GUYANCOURT ES, la Commission concernant la participation de joueuses U13F en U16F, précise qu'une modification a été effectuée dans la réglementation du Critérium, à savoir que dans son PV du 05/10/17, la Cion disait : "Comme indiqué lors de nos réunions du 08/06/17 et du 14/09/17 En application de l'article 168 des RG de la F.F.F. et de la décision du Comité de direction de la Ligue de Paris Ile de France du 26 juin 2017 : aucune U13F ne peut être surclassée en U16F". Cette modification a été explicitée lors de la réunion de début de saison et effective non pas sur les règlements des compétitions téléchargeables sur le site, mais bien sur les lois du jeu U16F publiées à la rubrique Foot Féminin. VERSAILLES 78 FC n'étant pas inscrit en début de saison, cette différence a pu néanmoins créer le doute.

Concernant la participation de joueuses non licenciées, la Commission rappelle à tous que cela est strictement interdit, quel que soit la catégorie concernée.

20292969 : ROSNY CSM 1 / CONFLANS FC 1 (28/04/18)

Accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 26/05/18.

La Cion ne peut donner son accord, compte tenu que le 26 mai est la journée du Football Féminin, pour laquelle ROSNY CSM est encore en course (1/2 finale le 12 mai). Par conséquent, la Cion demande que le match soit joué avant le 12 mai et décide donc le mardi 8 mai.

SENIORS F À 7

Critérium

Suite au forfait général de MONTESSON U.S. la commission informe les clubs de la participation de cette équipe hors championnat. Cela veut dire que les matches seront obligatoirement à jouer mais que cela n'a aucune incidence sur le classement. Les forfaits et cartons seront pris en compte comme habituellement.

GUYANCOURT ES

Suite à la réception du courrier de Guyancourt ES concernant le match à Montesson, la commission du Football Féminin rappelle au club de Guyancourt ES qu'il y a la possibilité de faire la demande d'un arbitre officiel ou d'un délégué officiel sur ce match. La demande est à faire comme pour tous les matches souhaités.

U13F

Festival Foot U13 Pitch

BUC FOOT AO

En raison de l'absence non excusée du club de BUC FOOT AO, cette équipe a donc été déclarée forfait non avisé. La Commission décide d'infliger une amende de 351.00 euros (Annexe 2 RS DYF).

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS F A 7

POULE UNIQUE

20012542 : ENT REG. OUEST YVEL. 1 BOUAFLE/FLINS ENT. 1